Peste

Mise à jour
14/11/2024

Autres dénominations
Yersinia Pestis

Informations relatives à
CHUV / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Yersinia pestis

Réservoir

Rongeurs (la peste est endémique en ex-Union Soviétique, dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique)

Mode de transmission

- Par contact direct avec des animaux infectés, éventuellement par morsure ou par gouttelettes
- Par piqûre de puces infectées

Période d'incubation

- Peste bubonique : 1 à 7 jours
- Peste pulmonaire : 1 à 4 jours

Durée d'infectiosité

- Les puces infectées peuvent transmettre la maladie pendant des mois.
- Les patients ne sont plus infectieux 2 à 3 jours après le début du traitement

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Mesures Additionnelles Gouttelettes si peste pneumonique
- Précautions Standard si peste bubonique

Placement

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Chambre individuelle
- Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Jusqu'à 48 heures après le début du traitement (cas de peste pneumonique) + évolution clinique favorable

Suivi microbiologique

- Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique

Transport

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Port d'un masque de soins par le patient et le transporteur
- Vêtements propres
- Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
- Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie

Visiteurs

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Port d'un masque de soins
- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en sortant de la chambre
- Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/Sortie

Si Mesures Additionnelles Gouttelettes :

- Avertir le service/l'établissement de soins de destination

Autre

- Si les patients sont porteurs de puces (ou suspects)
- Procéder à un traitement par un insecticide efficace

- Les vêtements doivent être désinfectés ou éliminés

Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se réréfer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants

- Non indiqués en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

- Si risque de projections de liquides biologiques

- Ou si Mesures Additionnelles Gouttelettes

Masque de soins

- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
- Ou si Mesures Additionnelles Gouttelettes

Lunettes de protection

- Non en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

Mesures complémentaires

- Vaccination pour le personnel impliqué dans la lutte contre la peste
- Chimioprophylaxie par doxycycline 100 mg 2x/j pendant 1 semaine pour le personnel ayant eu un contact non protégé avec un patient présentant une peste pulmonaire
- Contacter la médecine du personnel

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
- Conserver le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

---

Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Changer le lit et la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
- Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
- Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent

Trempage du rideau de la salle de bains

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

Oui

Déclaration au médecin cantonal

Déclaration du médecin par téléphone dans les 2 heures